

## COMPTE EPARGNE-TEMPS : TOUT ÇA POUR ÇA ?

La CFE-CGC avait demandé la réouverture des négociations sur le CET.

Lors de la réunion du 16 mai, nos représentants ont rappelé sur quelles bases nous entendions ouvrir les discussions :

- Aucun jour de congés perdu pour les salariés
- Maintien des jours capitalisés et de l'abondement de 20% dès lors que le salarié disposait de 120 jours sur son compte long-terme
- Possibilité de reporter sur un « compte de report de temps » jusqu'à 5 jours non pris par an
- Possibilité de monétiser les jours capitalisés vers le PERCO ou pour racheter des trimestres, **avec un abondement de 20%**
- Possibilité de se faire payer 2 JRA / JRTT par an

Nous accepterions que ce « CRT » soit plafonné, par exemple à 22 jours, comme l'actuel CET court terme.

La Direction nous propose :

- La possibilité de transférer 2 jours vers le CET en 2017, 1 jour en 2018, zéro à partir de 2019
- Un abondement de 10% pour la monétisation vers le PERCO
- Le maintien de l'abondement de 20% pour un départ en retraite anticipée



On est loin du compte ! Il faut tout de même savoir que ;

- Dans l'état actuel de l'accord qui a été dénoncé, il est toujours possible de reporter 8 jours en juin 2017, 9 en janvier 2018
- L'interprétation des juristes de l'ensemble des organisations syndicales confirment que l'abondement de 20% perdue après la dénonciation de l'accord

De plus, la Direction est incapable de garantir réellement qu'aucun jour de congé ne sera perdu en fin de période.

La CFE-CGC a dénoncé cette attitude consistant à balayer d'un revers de main la demande des 5.540 salariés signataires de la pétition.

Les salariés aiment leur entreprise, ont une grande conscience professionnelle, ont envie de travailler, et ne comprennent pas l'attitude d'AXA. Ils sont nombreux à s'être exprimés sur ce point en signant la pétition.

La balle est dans le camp de la Direction qui maintient toujours sa position d'arrêt de l'alimentation des CET.

Pour négocier, il faut être deux. Sur ce sujet, aujourd'hui, nous sommes seuls.

La page CET n'est pas encore définitivement tournée puisque le CET, même fermé à l'alimentation, va continuer à produire ses effets pour les salariés qui ont des jours épargnés. La CFE-CGC entend bien continuer à défendre l'éventuelle évolution de ce dispositif et son utilisation.